

Atelier 5 : SPANC : gestion administrative, financière et communication

Les facteurs clés pour une gestion
serene du SPANC

François CAZIS, Maire de Mios
Pascal NELLO, Lyonnaise des Eaux



MAIRIE de MIOS



Retour d'expériences du SPANC de la commune de Mios :

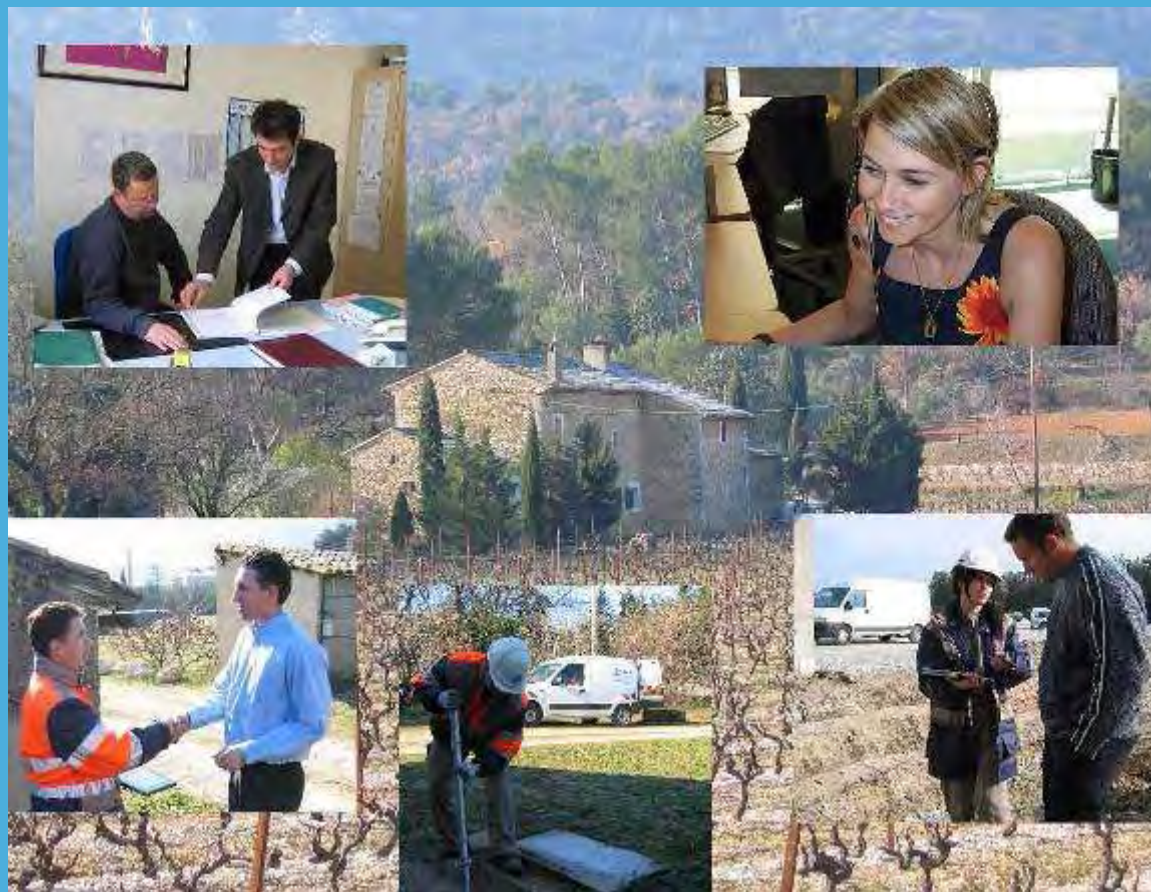
Sommaire

1- Le contexte général de la commune de Mios



2- La mise en place du SPANC

3- Mieux contrôler au niveau conception et exécution pour un SPANC efficace et un environnement préservé



1- Le contexte général de la commune de Mios

Commune :

- située à proximité du bassin d'Arcachon, des lacs landais et à moins d'1 heure de Bordeaux
- à dominante forestière
- très étendue : 13 741 hectares

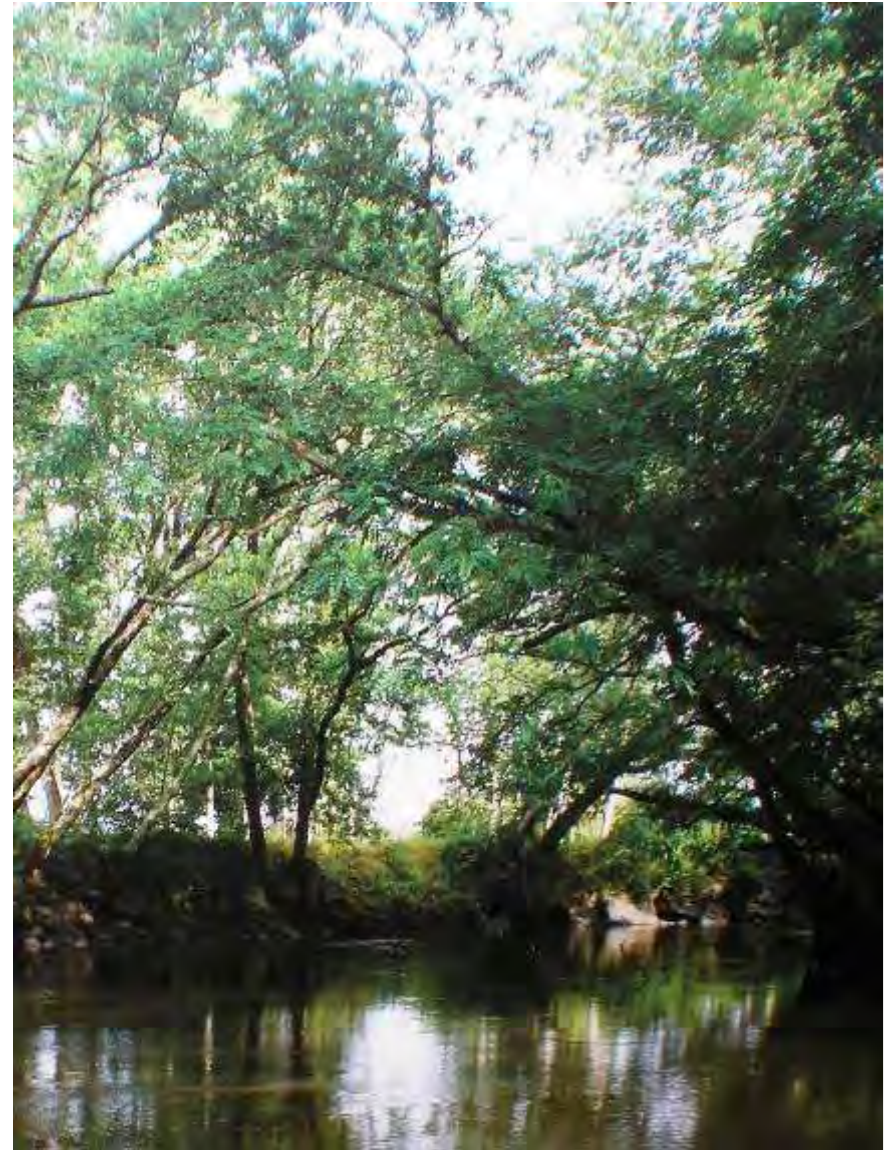
Population :

- ✓ 6 346 habitants soit 2 488 foyers
- ✓ en pleine évolution : croissance

L'assainissement : une part importante en ANC

sur 2 488 foyers :

- ✓ 1 025 installations en ANC (41,2%)



1- Le contexte général de la commune de Mios

Le Delta de la Leyre constitue une entité d'intérêt majeur

- ⇒ Des enjeux importants :
- ❑ Pression croissante en matière d'urbanisme
 - ❑ Préservation et gestion des milieux humides
 - ❑ Protection de la richesse biologique
 - ❑ Promotion d'un tourisme de qualité
- ⇒ Attention particulière en matière
- de cadre de vie
 - d'environnement
 - et d'assainissement



2- La mise en place du SPANC

- ✓ Schéma d'assainissement approuvé le 6 mai 1999 qui laisse une large part à l'ANC
- ✓ Création du SPANC par délibération du conseil municipal le 21 juillet 2005
- ✓ Après consultation, Prestation de services pour 4 ans confiée à Lyonnaise des Eaux
 - ➔ Démarrage effectif du service le 1^{er} janvier 2006
- Le contrôle de l'existant : une priorité de la commune pour un objectif de protection du milieu
- Le contrôle du neuf : des contraintes rapidement identifiées ➔ une volonté de la commune de faire évoluer la mission

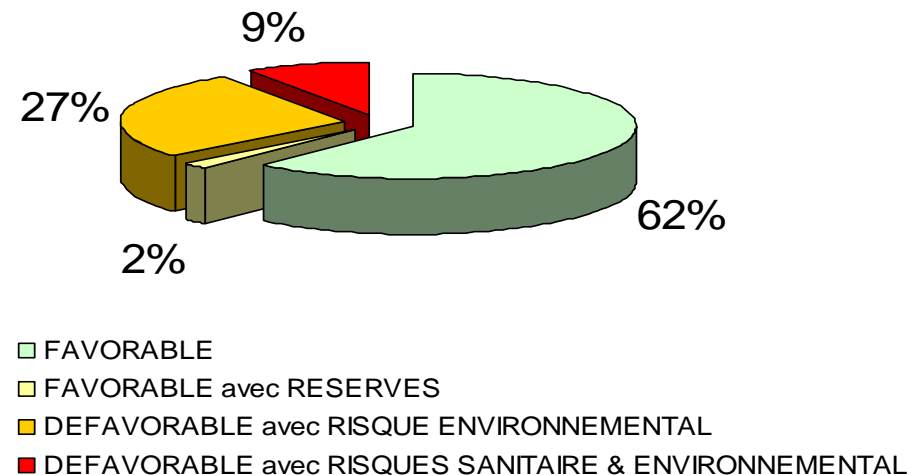


2- La mise en place du SPANC

Le contrôle de l'existant :

- ✓ une large part consacrée à la communication auprès des habitants et usagers du service
- ✓ choix réfléchi des critères de jugement
- ✓ une organisation rapidement centrée sur la réhabilitation : comité de pilotage, réunions de présentation des résultats, choix des modalités de réhabilitation (financement AE),...
- ✓ une périodicité de contrôle de 4 ans pour un meilleur suivi des installations et une meilleure maîtrise des rejets

BILAN DES INSTALLATIONS



Bilan au 30 / 11 / 2007

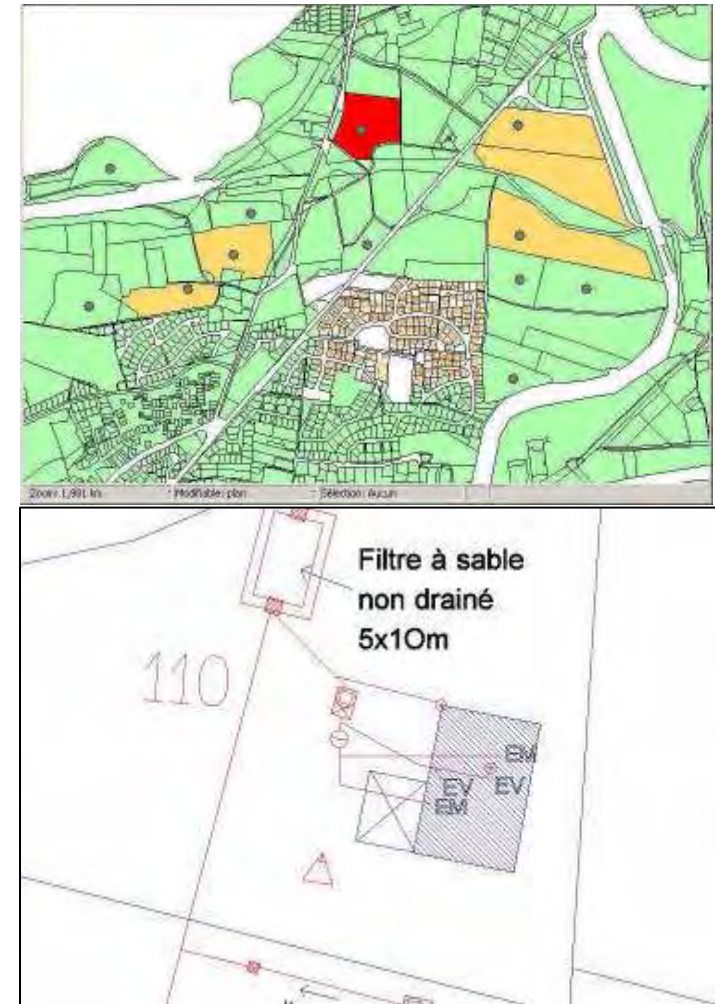
BILAN DES INSTALLATIONS	Nb	%
FAVORABLE	204	62%
FAVORABLE avec RESERVES	7	2%
DEFAVORABLE avec RISQUE ENVIRONNEMENTAL	91	27%
DEFAVORABLE avec RISQUES SANITAIRE & ENVIRONNEMENTAL	29	9%
TOTAL	331	

3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats

Problématique technique :

- Forte hétérogénéité des terrains
 - ➔ choix des filières difficile à partir du zonage et schéma directeur
- PLU imposait des surfaces minimales importantes : 1500 m² si épandage, 2500 m² si filière drainée ou tertre
 - ➔ surfaces contraignantes ne correspondent pas aux attentes en matière d'urbanisme avec une demande croissante de terrains
- PLU imposait une étude hydrogéologique pour tout ANC
 - ➔ démarche étude hydrogéologique couteuse pour pétitionnaire avec qualité de l'étude incertaine...



3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats

Problématique financière et organisationnelle :

- **Problème d'équilibre budgétaire** avec environ 40 contrôles de conception par an (données 2006 et 2007):
 - pas de redevance fixée initialement pour le contrôle du neuf
 - perception aide agence de l'eau au titre du contrôle de réalisation uniquement 12 à 24 mois après contrôle de conception (si certificat de conformité remis)
- **Liaison -avis technique contrôle de conception / avis urbanisme-** remis en cause par la modification du code de l'urbanisme...



3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats

⇒ Réflexion des partenaires en vue de «renforcer» la mission de contrôle de conception

Objectifs :

- *permettre la mise en place d'ANC sur des terrains < 2500 m²*
- *s'assurer de l'adaptation de la filière projetée pour une meilleure efficacité*
- *faciliter / simplifier les démarches du pétitionnaire*

Solutions :

⇒ **PLU modifié** en juin 2008 : surface minimale de 1500 m²

⇒ Il est intégré à la mission de contrôle technique de conception le soin d'assurer en cas de besoin des **investigations pédologiques** (étude de sol)

⇒ Avenant au contrat signé en février 2008

Fonctionnement confirmé par la LEMA : prescriptions techniques spécifiques



3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats

Solutions :

➤ **Modification du RS** : définit les règles de réalisation des études

➤ Mise en place d'une **redevance** de **150 € HT** perçue au titre du contrôle de conception après l'avis technique

La redevance contrôle de conception est mutualisée (prix unique quelque soit l'intervention réalisée)

➤ Mise en place et amélioration des **formulaires & guides** destinés aux pétitionnaires

→ *contrôle conception le + en amont de la demande d'urbanisme* → *permet d'intégrer l'avis spanc dans la procédure d'urbanisme...*



3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats

Résultats – depuis mars 2008, 20 projets de conception instruits :

Sur les 20 projets **16 études réalisées** par le SPANC :

n° dossier	nom de la zone	TYPE DE FILIERE		ETUDE DE SOL	
		"préconisée" par le zonage	prévu par le pétitionnaire	projet : accepté / non accepté	si non accepté, filière "préconisée"
1	Petit Caudos	?	filtre à zéolithe	accepté	
2	Petit Caudos	?	tertre	accepté	
3	Petit Caudos	?	tertre	non accepté	épandage
4	Petit Caudos	?	épandage	non accepté	tertre
5	Petit Caudos	?	épandage	accepté	
6	Lillet	?	épandage	non accepté	FSVD
7	Lillet	?	épandage	non accepté	FSVD Surélevé
8	Lillet	?	Lit d'épandage	non accepté	FSVD Surélevé
9	Caze	tertre	épandage	accepté	
10	Curchade	tertre	épandage	non accepté	FSVD Surélevé
11	G.de Gaulle	tertre	tertre	non accepté	FSVD Surélevé
12	Pujoulet	épandage	épandage	accepté	
13	Quatre Routes	?	épandage	accepté	
14	Quatre Routes	?	épandage	non accepté	FSVD
15	République	épandage	épandage	accepté	
16	République	tertre	épandage	accepté	

3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats

Quelques remarques intéressantes :

Sur les **6 projets** « avec préconisations zonage » :

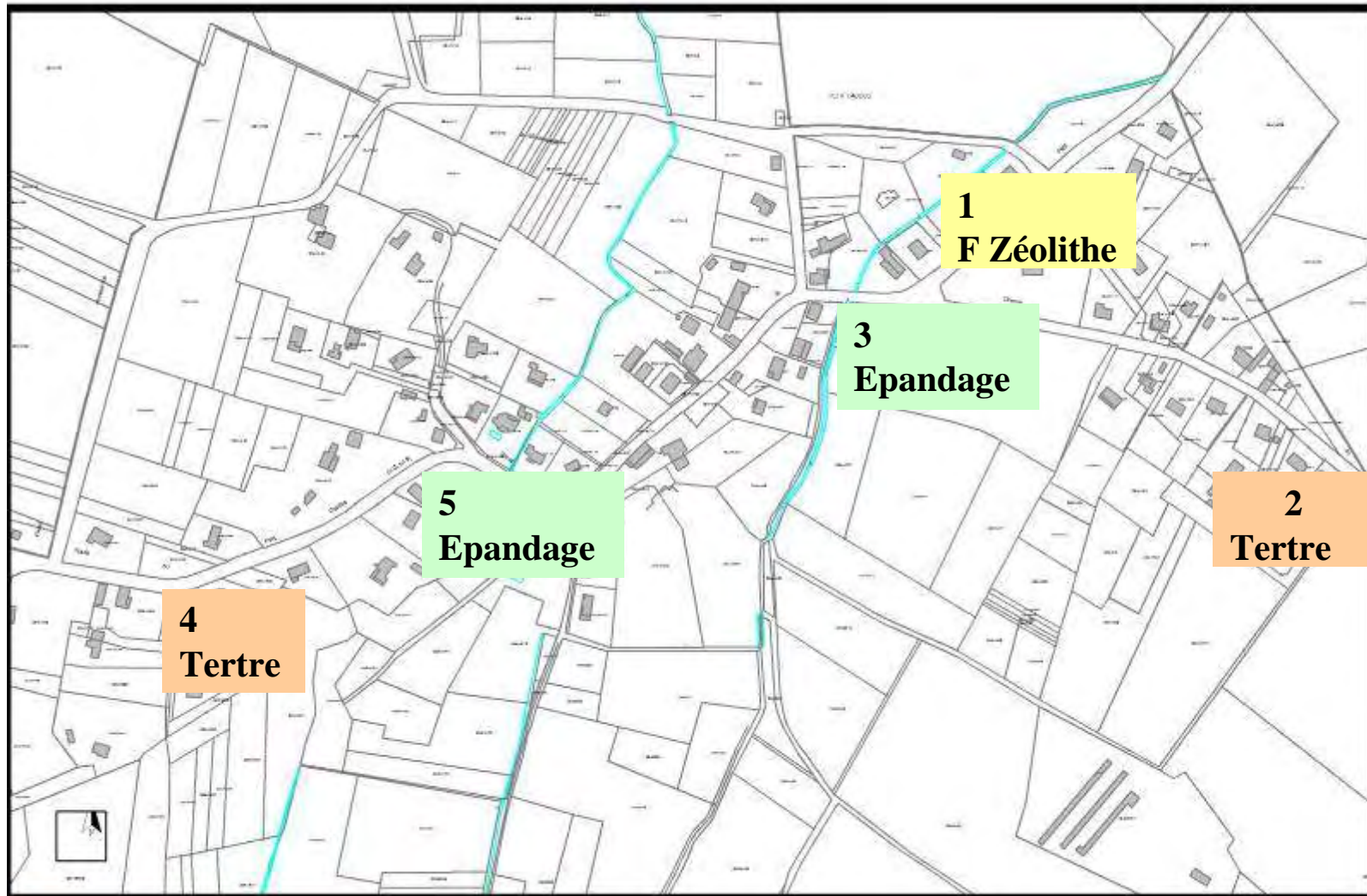
- ➔ **50% des pétitionnaires proposent une autre filière (moins contraignante :épandage)**
2 projets sur 3 acceptés « grâce » à l'étude du SPANC → Gain pétitionnaire
1 projet non accepté revue par étude → + contraignant
- ➔ **50% proposent la filière préconisée dans le zonage**
1 projet (sur 3) modifié suite à l'étude du SPANC avec filière +contraignante

Sur les **10 projets** « sans préconisations zonage » :

- ➔ 7 projets présentés avec **épandage** soit 70 %
5 projets non acceptés après l'étude du SPANC avec filières +contraignantes
(2 FSVD, 2 FSVD surélevés, 1 tertre)
- ➔ 2 projets présentés avec **tertre**
1 projet non accepté après l'étude du SPANC avec filière -contraignante
(épandage)
- ➔ 1 projet présenté avec **Filtre à zéolithe** et rejet fossé,
accepté après étude SPANC

3- Contrôle de conception et d'exécution

Contraintes/Solutions/Résultats



Ce croquis n'est fourni qu'à titre indicatif et n'engage pas la responsabilité de Lyonnaise des Eaux France

Edition du 11/09/2008

1 / 4000

3- Contrôle de conception et d'exécution [Contraintes/Solutions/Résultats](#)

Contrôle d'exécution des travaux

- Problématique

- Certains pétitionnaires ne tiennent pas le SPANC informé du démarrage ou de la fin des travaux
- ⇒ pas de garantie sur conformité travaux
- ⇒ aide agence non perçue car versée à l'issue du contrôle d'exécution

33 contrôles de conception en 2006

→ 8 installations non contrôlées (réalisation) à ce jour , soit ~24%



3- Contrôle de conception et d'exécution [Contraintes/Solutions/Résultats](#)

Contrôle d'exécution des travaux

- **Solution :**

- Lyonnaise des Eaux liste avec le service urbanisme de la commune les installations non contrôlées 2 ans après contrôle de conception

→ sur les 8 projets, 3 ont fait l'objet d'une déclaration d'achèvement des travaux...

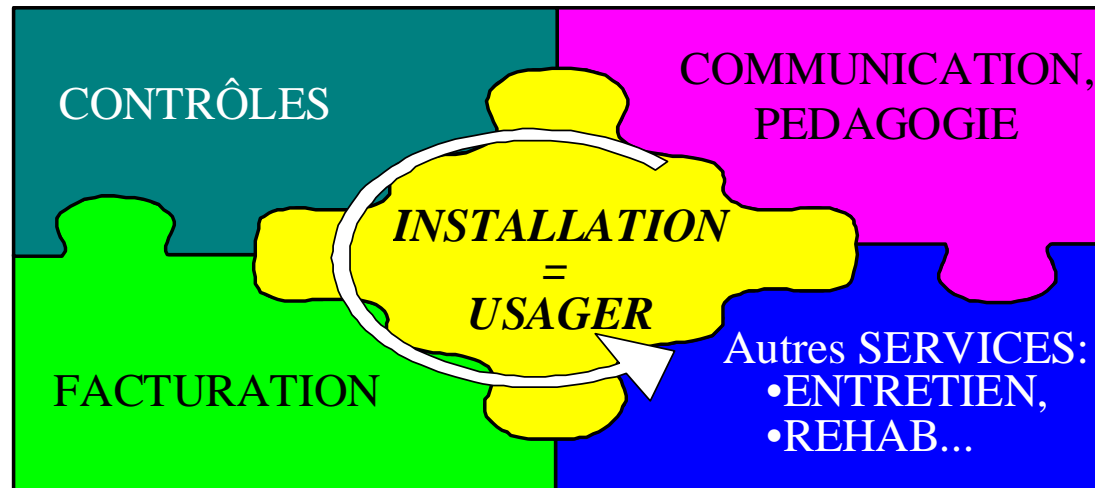
↳ Pour ces 3 dossiers :

- Avis de passage et contrôle ...
- Facturation par la commune d'une redevance équivalente à l'aide agence de l'eau



EN CONCLUSION : un service de contrôle du neuf en évolution pour :

- ✓ Meilleure prise en compte des attentes des pétitionnaires
- ✓ Plus grande réactivité et meilleure intégration dans la procédure d'urbanisme
- ✓ Plus de garantie sur filière retenue ⇒ préservation durable de l'environnement



La réalisation d'investigations pédologiques va dans le sens du projet d'arrêté « prescriptions techniques » qui doit imposer une étude pour justifier du choix de toute filière autre qu'épandage

MERCI

POUR VOTRE

ATTENTION

suez
environnement



Lyonnaise
des Eaux

MAIRIE de MIOS

